



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Meyrin

du 5 décembre 1983

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Meyrin ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

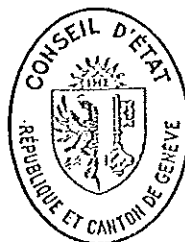
- Chemin du Jardin-Alpin CI-53404

à l'artère, sans issue, partant angle rue GILBERT/rue de la Golette et aboutissant au Jardin Alpin.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er février 1984.

Communiqué à :

| | |
|--------------|-------|
| Intérieur | 7 ex. |
| Finances | 1 ex. |
| Police | 2 ex. |
| Travaux | 3 ex. |
| chancellerie | 1 ex. |
| sautier | 3 ex. |
| BH | 1 ex. |



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni